

LE CURSUS DE LA FORMATION BAFD

Le BAFD, est une formation qui permet de diriger des Accueils Collectifs de Mineurs. C'est un brevet reconnu et délivré par l'État.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir entamer une formation BAFD, il faut :

- avoir 21 ans minimum le 1er jour du stage.
- être titulaire du BAFA ou d'un titre ou certificat de qualification* permettant d'exercer des fonctions d'animation en ACM et justifier d'au moins 28 jours d'expérience d'animation (dans les 2 dernières années).
- s'inscrire administrativement sur le site : jeunes.gouv.fr/bafa-bafd avant toute inscription. Un numéro d'inscription vous sera délivré que vous reporterez sur votre fiche d'inscription.

ÉTAPE 1

SE PRÉPARER À ENCADRER UNE ÉQUIPE EN ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS

À partir du 1er jour de Formation Générale, vous avez...

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

INSCRIPTION AUX CEMÉA - www.cemea-formation.com

Session de FORMATION GÉNÉRALE - 9 jours

ÉTAPE 2

VIVRE UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE DIRECTION

18 mois max. pour...

Réaliser un STAGE PRATIQUE

dans des fonctions de direction ou direction adjointe, en situation d'encadrement d'une équipe composée de 2 animateurs minimum, 14 jours min. en Accueil Collectif de Mineurs déclaré auprès des services de l'état. À réaliser dans l'un des Accueils suivants :

- Séjour de vacances
- Accueil de loisirs
- Accueil de scoutisme

Pour vous aider à trouver votre stage pratique, nous vous mettons en relation avec des organisateurs sur www.cemea-sap.fr

ÉTAPE 3

ANALYSER SA PRATIQUE ET COMPLÉTER SA FORMATION

INSCRIPTION AUX CEMÉA - www.cemea-formation.com

Session de PERFECTIONNEMENT - 6 jours

ÉTAPE 4

VIVRE UNE DEUXIÈME EXPÉRIENCE DE DIRECTION

4 ans max.

Réaliser un 2ème STAGE PRATIQUE

dans les mêmes conditions que le 1er stage pratique mais dans la fonction de directeur ou directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs

Aide à la rédaction du bilan de formation

Les CEMÉA proposent des rendez-vous d'accompagnement à l'écriture du bilan. Pour avoir des informations sur la forme de cet accompagnement, contactez les CEMÉA de votre région.

1 an max.

Rédiger le BILAN DE FORMATION et le déposer dans un délai d'un an au plus tard à compter du dernier jour du 2ème stage pratique

Réception du BAFD

JURY BAFD

autorisation d'exercer pour 5 ans (renouvellement sous conditions)

* Un renouvellement d'autorisation d'exercer tous les 5 ans est à obtenir auprès de la DRJSCS en justifiant soit :

- d'avoir exercé les fonctions de directeur.rice ou d'adjoint.e pendant 28 j. min.
- d'avoir exercé les fonctions de formateur.rice pendant 6 j. min.

Pour les personnes ne remplissant pas l'une de ces 2 conditions, l'autorisation peut-être renouvelée après validation d'une nouvelle session de perfectionnement.

Les formations BAFD s'inscrivent dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux BAFA et BAFD en ACM.

* Liste des qualifications figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007